

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 6 mai 1921

Sommaire :

Les séparations néfastes	abbé R.G. van den Hout
Rerum novarum	Le Père Rutten
Le mendiant au Capitole	Le vieux Philosophe
Napoléon et les catholiques	René Johannet
Les élections communales	Cyr. Van Overbergh
Le Message de Ste-Jeanne d'Arc patronne de la France	Robert Vallery-Radot
Les idées et les faits : Chronique des idées : J. Schyrgens. Italie, L. Picard. — Angleterre, F. W. — Chronique sociale féminine, S. S.	

La Semaine

La conférence de Londres fut mouvementée. Un instant on put craindre une rupture. Les Allemands doivent rire sous cape d'un pareil spectacle. Nos amis les Anglais ont ce qu'ils désirent : les colonies et... la flotte au fond de l'océan. Il ne leur reste qu'une seule préoccupation : les affaires ! La France et la Belgique ont sur l'Allemagne une créance sans le paiement de laquelle elles ne peuvent se relever. Les soutenir dans leurs revendications, c'est combattre pour la justice. L'égoïsme national ne doit-il pas reconnaître des intérêts supérieurs aux siens ?

☉ 1 Mai. Fête internationale du travail. Elle eut cette année un bien faible éclat. Chez nous, beaucoup moins

de bruit que de coutume ; en France, presque rien ; en Italie, les socialistes attendent, terrés, que les fascistes leur permettent de respirer.

☉ 5 Mai. Centenaire de la mort de Napoléon, une des plus grandes figures de l'histoire. Si, répondant à ce que la Providence attendait de lui, il avait été un saint, le monde n'en serait pas où il en est.

☉ 5 Mai. Anniversaire de l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Les masses prolétariennes ne songent guère à suivre les enseignements du génial Pontife. Et pourtant tout essai de pacification sociale en dehors de la vérité catholique est voué à l'insuccès.

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Rédaction : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Téléphone : B. 9945.

Administration : 60, rue Vital Decoster, Louvain

Tél. 347 et 355.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

La revue est envoyée gratuitement, pendant un mois, à quiconque en fait la demande à M. l'Administrateur de La revue catholique des idées et des faits, 60 rue Vital Decoster, Louvain.

À la Grande Fabrique



E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles



Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910



Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages. Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures. Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes-Courants. — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

Comptes-Chèques. — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

Dépôts à terme. — Intérêts à convenir.

Escompte et encaissement d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

Avances-Prêts, sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur toutes les villes belges et étrangères.

Fonds publics. — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

Coupons. — Négociés sans frais.

Caisse d'Épargne. — Intérêts 3 1/2 %.

Coffres-Forts blindés, offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

NOUVELLES PUBLICATIONS :

- 1) **L'Héroïne Nationale Gabrielle Petit**, par CYR. VAN OVERBERGH, belle brochure, franco 0,25 ; 12 ex. franco 2,50 ; 100 ex. franco 16,25 fr.
- 2) **L'Heure a Sonné !** Tract Pascal Nouvelles par SAVONAROLE, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 27,50 fr.
- 3) **L'Eglise et l'École.** Doctrine, Lois, Document, par le R. P. LALLEMAND, S. J. Prix franco 1,85 fr. ; 12 ex. franco 18 fr. ; 25 ex. franco 36 fr.
- 4) **Le caractère Chrétien**, par le R. P. OLIVIER, franco 1,60 fr.
- 5) **L'âge mûr et sa réhabilitation**, (Conférence donnée à la Fédération des Femmes Catholiques Belges) 1,00 fr.
- 6) **Diagnostic et Traitement des âmes ou l'art de la Direction** par l'auteur des Communions Ferventes ; 8,50 fr., franco 9,00 fr.
- 7) **Le Programme de l'Électrice communale**, par CYR. VAN OVERBERGH, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 26,25 fr.

L'édition flamande sous presse, 0,15 fr. ; la douz. 1,50 fr. ; le cent 10 fr. franco 11 fr.

Vie du R. P. Lintelo, S. J. Apôtre de la Communion quotidienne, par le R. P. SEVERIN, S. J. 1 vol. in 8° 352 pages, portraits, 5 fr. ; franco 5,75 fr.

La Science et les Miracles de Lourdes, par le Docteur CUVELIER, 1,00 fr.

Les séparations néfastes

« Un homme d'État peut se sauver
comme personne privée et se damner
comme personne publique. »

Cardinal DE RICHELIEU.

Contrairement à ce que pense M. Neuray, je souscris des deux mains à « *cette opinion du célèbre Cardinal* » et si j'ai cru devoir signaler ici, il y a quinze jours, l'équivoque qui me semble vicier la conception politique de nombreux catholiques — et que la *Nation Belge* a tant contribué à entretenir — si même *La revue catholique des idées et des faits* me paraît avoir une tâche importante à remplir, c'est précisément parce que je trouve si vraie la boutade (car ce ne peut être qu'une boutade... à moins que ce ne soit une confession !) du grand homme d'État français.

Au demeurant d'ailleurs, je n'aime guère voir invoquer en politique le patronage de Richelieu. Ne fut-il pas des premiers à remettre en honneur la conception païenne et antichrétienne de l'État au-dessus de tout ?

Bismarck doit avoir aimé son génie politique.

* * *

Qu'il me soit donc permis de revenir à la question, puisque aussi bien mon article « *courtois, sévère, injuste et faux* » m'a valu, avec une longue réponse du directeur de la *Nation Belge* (*Les distinctions nécessaires*, 1^{er} mai 1921), quelques demandes d'explications de la part d'excellents amis. Je tâcherai de mettre brièvement les choses au point en évitant toute polémique personnelle et de trop faciles jeux d'esprit. Ces procédés peuvent donner le change, ils ne prouvent rien et n'ont jamais convaincu personne.

Une remarque préalable. Il est nécessaire pour bien comprendre la thèse esquissée de se défaire de la façon très moderne de penser par *points de vue* ou par *cloisons étanches*. Le réel est un, et si notre esprit requiert pour le saisir la méthode des points de vue et des distinctions, il faut éviter pourtant de séparer ce qui en réalité reste uni.

M. Neuray le reconnaît : « *Il y a une politique chrétienne* ». Voilà le nœud du débat. Comme d'autre part il n'y a pas d'art culinaire chrétien et que le fait d'être catholique ne confère à aucun chauffeur d'auto une compétence professionnelle spéciale, cette confusion dissipée, le premier tiers de l'article de mon honorable contradicteur tombe complètement à faux. C'est de la mousse de champagne, ça pétille, mais il n'en reste rien....

* * *

Si donc il y a une politique chrétienne, il s'ensuit que tout catholique par cela seul qu'il est disciple du Christ possède l'essentiel en matière politique.

« *L'essentiel de quoi et en vue de quoi* », me demande-t-on. Je croyais l'avoir dit. L'essentiel de la science politique en vue de *l'adveniat regnum tuum* ; que votre règne arrive !

Je le sais, une conception bien différente tend à prévaloir. Prétextant l'état de division profonde des nations contemporaines on voudrait faire de la religion une affaire privée et ne considérer comme publiques que les questions d'adminis-

tration et d'économie. Là gît l'erreur. Nous ne songeons nullement à réaliser « *une unité chimérique ou à avantager sous prétexte qu'ils sont les meilleurs des citoyens les croyants et les pratiquants* », mais nous prétendons qu'un pays « *divisé religieusement parlant* », ne dispense pas les catholiques de faire de la politique chrétienne et nous nous refusons énergiquement à voir décapiter notre doctrine sous le fallacieux prétexte de je ne sais quel point de vue *politico-social*, d'où il faudrait examiner les problèmes concrets.

Des croyants peuvent se tromper et se trompent journellement en économie, en sociologie et en politique, toutefois dans la mesure même où ils sont catholiques, ils possèdent les principes essentiels qui doivent présider à la conduite des États.

M. Marc Sangnier (où donc ai-je jugé « *innocente* » sa malheureuse phrase à la chambre française ?) peut « *destituer l'ordre* » en matière secondaire ; tant qu'il sera bon catholique — et son admirable soumission en 1910 est une preuve de la profondeur de sa foi — tant qu'il sera bon catholique, il restera dans l'ordre essentiel. Je me plais d'autant plus à le répéter que je partage moins ses conceptions politiques et sociales.

Quant à l'athée, quelles que soient la profondeur de son génie ordonnateur et la puissance de sa pensée politique, il est en dehors de l'ordre primordial. C'est lui qui *destitue l'ordre* dont il méconnaît les sommets. Et si on se permet, à juste titre, je le reconnais, d'accuser un croyant de « *prôner une liberté sans limites et sans frein* », que dire de l'incroyant auquel le sens même des vraies limites et la notion du seul frein efficace échappent complètement ?

N'abuse-t-on pas d'ailleurs de ce beau mot : l'ordre ? *Tout ordre n'est pas bon par essence*, écrivait dernièrement M. Jacques Maritain et il rappelait les mots de Pie X : « *Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent, pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De parti d'ordre capable de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu...* »

* * *

Ce que j'ai voulu dire et ce qui me paraît juste et vrai, c'est que les catholiques unis par les liens les plus puissants qui soient, seront toujours malgré toutes les divergences imaginables, plus unis entre eux qu'ils ne pourront jamais l'être avec des hétérodoxes. Certes, d'aucuns peuvent errer, la foi ne donne pas l'omniscience. Il est permis alors, il peut être nécessaire parfois de s'allier à des indifférents, à des ennemis même de l'Église, pour combattre chez certains de nos frères des théories fausses, des aveuglements dangereux, des ignorances désastreuses, comme il peut être nécessaire de confier à des incroyants spécialement qualifiés, des tâches bien définies ou des missions pour lesquelles la Providence les a particulièrement doués.

Il y a, en effet, des incroyants auxquels Dieu a départi une intelligence extraordinaire, une énergie peu commune, un sens politique profond. Il en est qui semblent tout particulièrement désignés pour commander et pour conduire. Parfois le salut du pays — en des situations graves, désespérées — n'est possible que par eux. J'admets tout cela. J'admets qu'un athée peut être excellent général, financier habile, administrateur prudent, comme j'admets qu'il peut être du devoir même des catholiques — en des circonstances spéciales — de s'en remettre aux hommes les mieux qualifiés, sans exiger d'eux « *un billet de confession* ». S'ils sont catholiques, tant mieux, s'il ne s'en trouve pas parmi les nôtres, qu'on les prenne où ils sont, mais tout cela, ces alliances passagères et à but bien défini, cette nécessité de confier d'importantes fonctions politiques ou sociales à des hommes qui, pour être particulièrement compétents en l'une ou l'autre matière secondaire, n'en ignorent pas moins les premiers problèmes de la politique et de la sociologie, parce qu'ils n'ont pas la conception catholique du monde, tout cela devrait nous être très douloureux toujours et il importe souverainement que l'ardeur de la lutte, ou les préoccupations du moment, ne fassent pas perdre de vue l'importance relative des problèmes posés.

Or, de nombreux catholiques en sont là.

Notre société laïcisée, aux cadres purement naturalistes, où tout semble s'agencer et fonctionner comme si le terrestre était tout le réel et où le droit chrétien n'a laissé que de très faibles traces, notre société ne contribue que trop à entretenir cette mentalité néfaste : religion affaire privée ! « Le dimanche, me disait naguère un excellent chrétien, très lancé dans la haute politique, le dimanche je suis votre homme ! En semaine je me tiens au palier en dessous. Je m'occupe du canal de l'Escaut au Rhin, de la question des Wielingen, de nos droits sur le Luxembourg. » Eh bien ! non ! La vérité catholique ne peut tolérer pareil découpage. Les nations souffrent et meurent pour l'avoir trop longtemps pratiqué. Je crois, moi aussi, que le « *pays eût dû écouter l'incroyant Brialmont et le protestant Banning sans parler du génial Léopold II qui jugea toute sa vie les serviteurs du pays, indépendamment de leur croyance et de leur incroyance* », mais je prétends que si le pays eût par là évité bien des errements, on en eût évité d'autres, et combien plus essentiels, en prêtant l'oreille à la grande voix qui montait du Vatican :

« *Nous éprouvions une sorte de terreur, écrivait Pie X en 1903, à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille en ce moment bien plus que par le passé la société humaine et qui, s'aggravant de jour en jour et la rongant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa ruine ? Cette maladie, vous la connaissez, c'est à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie ; et rien sans nul doute qui mène plus sûrement à la ruine, selon cette parole du prophète : Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront !...* »

* * *

Oui, que les catholiques s'intéressent, et vivement, aux problèmes que la gravité de l'heure pose sur le terrain économique, social et politique ; qu'ils fassent alliance, s'il le faut avec des adversaires qui sur certains points concrets pensent comme eux, encore que de pareils accords demandent énormément de prudence, comme la douloureuse nécessité de combattre des frères qui compromettent la pureté de la doctrine catholique ou les intérêts de la Patrie exige beaucoup de charité, mais surtout qu'ils s'unissent plus intimement que jamais, qu'ils

soient *un, un* à connaître et à vouloir réaliser ce magnifique programme de politique chrétienne sans la réalisation duquel tout le reste est voué à la stérilité : *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam !...*

* * *

Je n'ai pas à défendre les catholiques qui avant la guerre se sont trompés en matière de politique internationale et d'armements. Je ne puis cependant m'empêcher de protester au nom de la logique quand on prétend faire d'eux les grands, les seuls coupables des maux de la guerre. Oui, si on avait écouté Brialmont qui « *n'allait pas à la messe* », on aurait eu plus d'hommes, plus de canons et plus de forts à opposer aux Allemands, mais d'autre part si nos grands politiques, si les grands politiques du monde avaient écouté les Vicaires de Jésus-Christ, les conjurant de ne pas méconnaître Celui qui reçut les nations en héritage, il n'y aurait pas eu d'Allemands pour nous attaquer.

Quand donc on préfère « *au point de vue de l'intérêt public un athée qui raisonne juste en politique à un incroyant qui divague* », on confond tout. Un athée peut raisonner juste sur tel point concret, le croyant se tromper, on peut donc, on doit préférer pour la solution de *ce point-là*, le premier au second. Mais quant à *l'intérêt public général*, un athée parce qu'athée le dessert, un catholique, comme tel, le soutient.

Qui ne distingue pas, confond, disait un jour Mgr d'Hulst au Parlement français. S'il est des distinctions nécessaires, et on reconnaîtra que nous les admettons volontiers, il y a des séparations néfastes. Qu'on distingue tant qu'on voudra. Qu'on ne mêle pas la religion à des problèmes où elle n'a que faire. Qu'on maintienne libres les questions qui permettent, comme nous le disions dans notre premier numéro, aux fils d'une même mère, de penser différemment. Toutefois, qu'on ne tente pas l'impossible ! On ne peut séparer la politique de la religion. La politique religieuse doit dominer et dominera toujours la politique tout court, parce que la religion aura toujours une portée politique. Puissent les hommes d'État le comprendre ! Ils courront moins de risque — pour reprendre la parole du Cardinal de Richelieu — de se sauver comme personnes privées et de se damner comme personnes publiques.

abbé R. G. VAN DEN HOUT.



On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

60, rue Vital Decoster, Louvain

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser
38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Rerum Novarum

L'Encyclique sur la condition des ouvriers date du 15 Mai 1891. Il faut la relire. Tout commentaire pâlit à côté de certains passages dont les uns ont gardé, à trente ans de distance, une actualité saisissante, et dont les autres expliquent ce qui est arrivé depuis.

Voici le début : « La soif d'innovations qui, depuis longtemps, s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse, devait tôt ou tard passer des régions de la politique, dans la sphère voisine des questions économiques. L'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'opinion plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes et leurs groupements plus compacts, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final, un redoutable conflit. »

Le problème se pose-t-il autrement à l'heure actuelle ?

Les questions ouvrières sont plus que jamais à l'avant-plan de nos préoccupations. Quel est l'homme réfléchi ou simplement sensé qui ne s'effraie pas de la fréquence et de l'acuité des conflits du travail*? Ces millions d'ouvriers mal conseillés, rêvent de la dictature du prolétariat et traitent les pouvoirs publics et tous ceux qu'ils appellent les bourgeois avec une désinvolture étonnante.

On leur fait comprendre qu'il dépend d'eux d'arrêter la production et d'entraver la circulation, car ils peuvent nous plonger dans l'obscurité et dans le froid, nous immobiliser et nous priver de pain.

On leur a rappelé la parole de Mirabeau : « Pour être formidable, le peuple n'a qu'à être immobile. »

Cependant les citoyens appartenant à d'autres classes de la société ne paraissent pas disposés à se laisser faire. Ils ont organisé la résistance ouverte comme en Italie; ailleurs, ils la préparent.

Comment éviter ces luttes fratricides qui aggraveraient demain l'œuvre de destruction que l'armistice n'a que partiellement arrêtée ?

L'Encyclique répond : « Il est difficile de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail ».

Mais tout en ne se dissimulant pas les difficultés qui surgissent dans l'application, Léon XIII nous rappelle quels sont ces droits et ces devoirs.

Toute la solution de la question sociale est là : Apprendre aux hommes à ne pas séparer leurs devoirs de leurs droits.

Dès que le capitaliste perd de vue les charges sociales qui justifient et protègent son droit de propriété, dès que l'ouvrier ne pense plus qu'à ses droits et néglige ses devoirs, nous tombons dans le désarroi qui aboutit fatalement à l'anarchie. Il ne faut pas se lasser de le répéter, le malaise social provient, avant tout, de ce qu'on a parlé beaucoup trop des droits de l'homme et beaucoup trop peu des droits de Dieu. Il n'est question nulle part, dans l'Évangile, d'ouvriers honoraires. Le riche n'est qu'un ouvrier payé d'avance. Être payé d'avance, n'est assurément pas un motif de ne pas faire sa besogne. Que ceux qui ont commencé trop tard, ne se découragent point, car c'est pour eux que Dieu a mis dans l'Évangile sa promesse aux ouvriers de la dernière heure.

Mais que tous, d'où qu'ils viennent, et quoi qu'ils fassent, ne perdent pas de vue qu'ils auront à rendre compte au Juge, à qui personne n'échappe, de l'usage qu'ils auront fait de leurs biens ou de leurs talents.

* * *

« Le siècle dernier a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient, pour les ouvriers, une protection efficace ». Et plus loin, le Pape ajoute ces paroles prophétiques : « C'est une opinion confirmée par de nombreux indices, que les associations ouvrières sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'ils obéissent à un mot d'ordre également hostile à la doctrine chrétienne et à la sécurité des nations... Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes, et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes, ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ? »

Je le demande à tous les hommes tant soit peu clairvoyants : En serions-nous où nous sommes, si nos dirigeants avaient médité cet enseignement et s'y étaient généreusement conformés ?

Nous constatons à l'heure actuelle un fait aussi invraisemblable que triste : Il se rencontre encore des catholiques, persistant à confondre l'abus avec le droit, qui continuent à se montrer indifférents au mouvement syndical chrétien. Ils ne seront pas les derniers à se féliciter un jour, de n'avoir pas été écoutés. Si nous y mettions de l'amour-propre, nous nous estimerions trop bien vengés en constatant ce qui se passe autour de nous. De puissantes compagnies, qui se flattaient bien d'empêcher leur personnel de faire partie d'un syndicat se trouvent placées dans la nécessité humiliante de fermer les yeux chaque fois qu'il plaît à ce personnel de suspendre leur travail, sans se soucier le moins du monde de l'autorité patronale ou des exigences du public.

* * *

Après avoir signalé le malaise résultant de la disparition des corporations ouvrières, le Pape ajoute : « Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. »

Pendant et depuis la guerre, l'usure a sévi partout, sous des formes multiples. La notion même du juste prix semble avoir disparu. Il n'est personne qui ne le regrette et n'en souffre. Nous perdrons notre temps à chercher le remède ailleurs que là où nous le montre Léon XIII : dans la diffusion des principes intangibles et séculaires de la justice et de la charité chrétiennes.

Je m'arrête, quoique je ne sois encore qu'à la seconde page de l'Encyclique. Mais j'en ai dit assez pour justifier ce que je disais en commençant : Il faut relire l'Encyclique.

le PÈRE RUTTEN,
dominicain.



Le mendiant au Capitole

Saint Benoît-Joseph Labre est vieux-jeu ; les siècles catholiques qui honoraient les pauvres comme l'image du Christ, étaient des temps de barbarie. La démocratie consciente a le respect des compétences et les électeurs et électrices d'Amsterdam viennent d'envoyer siéger à l'hôtel de ville le meneur d'un parti socialiste dissident, M. Gelder, dont la profession sociale est d'être vagabond.

Quelques jours avant son élection, la police l'ayant ramassé sur le trottoir, ... ou dans le ruisseau, il dut passer par la douche municipale avant qu'il fût olfactivement possible au représentant du peuple souverain — en l'espèce le commissaire de police — de le recevoir... Sa campagne électorale n'en souffrit guère, et il y arrosa sa popularité de tant de généreuses libations, que le jour même des élections, il fut condamné pour ivresse publique, à deux fois quinze jours de prison.

On raconte que le nouvel élu a débuté dans la carrière gouvernementale par une interpellation sur le sans-gêne avec lequel les agents de l'administration traitent les membres les plus distingués du peuple souverain. Tout en rendant hommage à l'hygiène moderne, et au soin qu'apportent les gouvernements « sociaux » à en répandre les bienfaits dans les masses populaires, il s'est élevé en termes pleins de dignité contre toute contrainte, et a demandé le vote immédiat du principe des bains-douches libres. Il a prôné ensuite le syndicat obligatoire des mendiants et prolétaires non-travailleurs, la journée de sept heures et l'assurance du salaire minimum garanti par l'Etat.

Puis, comme cette première semaine de pouvoir s'est terminée au 1^{er} Mai, il s'est mis, dimanche, à la tête du cortège socialiste pour fêter le travail.

LE VIEUX PHILOSOPHE.

Napoléon et les catholiques

Les catholiques ne détourneront pas la tête du siècle qui va finir sur le tombeau du plus grand des hommes modernes et joindront au salut du monde leurs prières et leur salut. Napoléon ne représente pourtant pas le type du juste, ni même le type du catholique déférent aux enseignements de l'Église. Il s'est révolté contre la Houlette et le Pasteur, mais ce ne fut pas la révolte d'un système. L'homme en lui, avec ses passions démesurées, dérangeait les mesures prises par le héros.

Disons-le d'abord : la vie privée de l'Empereur ne manque ni de grandeur, ni d'apparat, ni de tragique, à coup sûr, elle manque de dignité. Ses enfants naturels — il en eut jusqu'en Égypte, jusqu'en Pologne, jusqu'à Sainte Hélène peut-être — ses maîtresses, son divorce, toutes ces misères retentissantes ne le désignent guère à l'admiration. Il s'était marié sans prêtre et ce fut seulement huit ans plus tard, deux jours avant le sacre, qu'il laissa bénir son union par le Cardinal Fesch. Déjà peut-être songeait-il, la nuit, au divorce. Il fallut le traîner grondant aux pieds du Pontife, que Joséphine, — enfin triomphante, enfin liée, enfin épouse — avait prévenu en secret. Le pape, épouvanté, avait dit qu'il ne paraîtrait pas à Notre-Dame, pour déposer la triple onction sur un front de concubinaire.

Et plus tard, ce fut la comédie amère de l'annulation, la pression sur le juge ecclésiastique, qui, pour plaire à César, s'abstint de faire appel du jugement de l'officialité parisienne. Jamais, Rome n'eût brisé le mariage de Joséphine.

Enfin, l'enlèvement sacrilège, Fontainebleau, Pierre au milieu des soudards.

Mais le grand cœur de Napoléon valut toujours mieux que ses fautes, et nul Européen, pour qui les noms de Constantin et de Théodose signifient de hautes valeurs spirituelles, n'a le droit de passer la tête haute devant le dernier empereur d'Occident. Pour s'excuser de sa tiédeur au moment des « guerres de délivrance », Goethe répondait sur le tard : « Je croyais que Napoléon allait organiser la paix pour toujours ». Il y avait en lui un je ne sais quoi de sublime que le monde avait oublié depuis mille ans.

Il dépassait son siècle — le XVIII^e — d'une hauteur prodigieuse. Jamais la force de sa pensée n'avait cédé, même de loin, devant le matérialisme. Toujours Napoléon put regarder d'en bas les sphères célestes, sûr d'y trouver réponse à sa foi. En Égypte, il bousculait l'athéisme de sa mission scientifique les Monge, les Berthollet, les Geoffroy Saint Hilaire, en leur montrant du doigt les étoiles.

* * *

D'emblée, Napoléon remonta toujours ainsi, d'un geste simple, aux grandes causes éternelles. Le Directoire pouvait s'embourber dans les simagrées filandreuses d'une théophilanthropie Bonaparte sut tout de suite que si l'on voulait d'un culte, il ne pouvait s'agir que du catholicisme. Dès le mois de Juin 1800, il déclarait aux curés de Milan : « La religion catholique est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société bien ordonnée et affermir les bases d'un bon gouvernement. Je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous les temps et par tous les moyens. » Plus tard, à Sainte Hélène, il disait : « Lorsque je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands éléments qui cohésionnent la société. J'avais pesé toute l'importance de la religion; j'en étais persuadé, et j'avais résolu de la rétablir. » (1)

On est porté aujourd'hui à mésestimer peut-être l'importance et surtout l'originalité du Concordat. Pour comprendre la valeur du geste napoléonien, pour en saisir l'audace et les défaillances, — car, ce qu'il accordait d'une main, les *Articles Organiques* le retirait presque de l'autre — il faut se rappeler quel double héritage anticlérical et gallican pesait sur les décisions impériales. La révolution, fomentée par un réveil de théisme et d'athéisme, ayant asservi le culte, avait fini par l'anéantir. Avant elle, les Rois très chrétiens, intervenaient communément sur bien des points canoniques, voire religieux où nous scandaliserait aujourd'hui l'ingérence du pouvoir civil. Jamais plus qu'en ce problème, Napoléon prouva qu'il avait du génie, mais que ce génie avait des bornes. Il ne put s'affranchir ni du préjugé révolutionnaire ni des pratiques gallicanes, même en paraissant les contrarier.

Là, comme sur bien d'autres points, son originalité fut de repenser avec l'indépendance d'un parvenu très intelligent les traditions de l'ancien régime et l'autoritarisme révolutionnaire. Sur le terrain religieux, comme sur le terrain juridique ou financier, il consolida tant mal que bien les choses à leur an-

(1) Le dernier historien de Napoléon, M. Lacour-Gayet, dont l'ouvrage achève de paraître chez Hachette, a exposé avec une grande sincérité la force et la faiblesse religieuse de Napoléon.

cienne place, avec un N dessus ; à grands coups de marteau, brutalement, sans chercher ni la théorie, ni l'idéal, ni la vérité. Ce qu'il lui fallait, c'était du solide et du solide immédiat. Il avait ce genre d'imagination actif, raccourci, utilitaire, sans résonnances intérieures, qui est le propre de très grands brasseurs d'affaires.

Dans l'ensemble, il faut lui savoir gré d'avoir abordé le côté social du problème religieux sans respect humain. Le Directoire pouvait tolérer, feindre, biaiser, balancer entre la terreur hypocrite et un paresseux laisser faire. L'Empereur, lui, poussa d'abord le catholicisme au grand jour. N'eut-il pas de mérite à redonner au Christ un état-civil juridique, ses titres, ses papiers ? Songez à son entourage d'avoués sceptiques, de savants négateurs, de maréchaux qui ricanaient aux « mômeries » du sacre.

Sans doute, il estimait surtout dans le clergé un outil de domination. Le catéchisme édité par ses soins contient, sur le véritable culte dû à l'Empereur des pages qui seraient bouffonnes, si la bouffonnerie pouvait tenir à portée de ses terribles sourcils : « Je suis Charlemagne », aimait-il à répéter d'une voix forte. On se demande s'il ne s'est pas pris trop souvent pour une espèce de Messie terrestre. Lieutenant, il avait lu beaucoup d'histoires germaniques. Les théories sur *les deux moitiés de Dieu* le hantaient.

Mais le grand péché de Napoléon ne fut pas contre l'intelligence. Chaque fois que son cerveau admirable, où se mouvaient les orbes d'un monde, peut fonctionner loin des orages, c'est un délice d'entendre les harmonies de ses rouages d'or, de rubis et de saphir, mais l'orgueil déchaînait en lui des tempêtes brusques et terribles, des cyclones sans nom qui dévastaient tout. Alors, une sorte de monstre préhistorique, hors du temps et hors de l'espace, s'élevait frénétiquement des ruines du moi impérial et claquait au-dessus des nations qui se taisaient.

* * *

Pour juger le plus vaste et le plus heurté des souverains français, le plus considérable après Saint Louis, Charlemagne et Louis XIV, il faudrait un Bossuet avec ses mots lucides et puissants, son intelligence de tonnerre, qui foudroie tout ce qui s'aventure à sa rencontre, pour en faire ces grandes choses nobles et graves, dont nous admirons la quiétude, la profondeur et l'éclat. Bossuet seul pourrait prendre Napoléon sur les genoux de Madame Mère, le front encore mouillé des eaux du baptême, pour conduire le plus vertigineux des Césars, à travers tant de péchés et tant de sirènes, tant d'erreurs et tant de labyrinthes, tant de temples et tant de bienfaits, tant de feux et tant de bûchers jusqu'à l'absolution de Sainte Hélène, à demi engagé déjà dans l'ombre extraordinaire où les poètes coudoient les héros parmi les cyprès et les étoiles.

Il ne précipiterait pas l'Empereur à bas de son socle, mais sans doute appellerait-il pour le confondre tous les témoins redoutables de ses impostures, de ses vilénies et de ses crimes, en tous cas, le plus grand de nos écrivains ferait valoir en lui une certaine loyauté foncière vis à vis du Dieu tout-puissant.

Jamais Napoléon, malgré tant d'écarts, n'a refusé à Dieu l'hommage de son intelligence. Il y a même, dans la contrée la plus lumineuse de l'intelligence napoléonienne, un apologiste de grand style, très sûr de doctrine, où l'on retrouve ce bon sens, qui rend si salubre la lecture de la *Correspondance*, ce bon sens direct, gros, décisif, toujours alerte, dont la flèche ne fait qu'un bond entre l'arc et le but, dont les carquois sont toujours pleins, les cordes toujours élastiques, le but toujours éclairé.

Jamais les différences, chères à La Bruyère, entre l'auteur et l'homme n'éclatent avec plus d'avantages que dans les propos de l'Empereur sur la religion, le Christ, le catholicisme. En dehors de Napoléon, il n'y a que Pascal pour mettre tant de corps et tant d'âme dans des mots soudains et définitifs : « *L'Évangile n'est pas un livre, c'est un être vivant, avec une raison, une puissance qui envahit tout.* Le voici sur cette table, je ne me lasse pas de le lire ».

Des mots comme ceux-là foisonnent dans les conversations de l'Empereur. Ils nous montrent en lui l'étoffe du grand chrétien qu'il aurait pu être. Ils donnent de la profondeur à cette vie exorbitante, unique, dont l'itinéraire et les avatars laissent très loin derrière eux les cortèges des plus grands hommes qu'on puisse rêver.

Plus que d'autres, les catholiques sont à même de ressentir les dons et les tyrannies, mieux que d'autres, ils peuvent accompagner de leurs vœux, de leur compassion ou de leur blâme celui qui, jetant l'ancien monde dans l'avenir, le lesta d'abord de la Croix. Avec toutes ses misères, Napoléon reste le témoin du Christ, le disciple de Constantin, le soutien de Pierre.

RENÉ JOHANNET.



Les élections communales

Pour se rendre compte de l'importance des élections du 24 avril, il faut se rappeler la place qu'occupe le Pouvoir communal dans l'ensemble de nos Institutions.

Si l'on se représente les Pouvoirs constitutionnels sous la forme d'une pyramide, on voit que le Pouvoir communal occupe la base jusqu'aux deux cinquièmes de la hauteur, le sommet étant réservé aux Pouvoirs centraux ; le Pouvoir provincial est comme écrasé entre ces deux grandes puissances.

Dans aucun autre pays peut-être, la commune ne possède une autorité comparable à la nôtre ; son autonomie est une des assises de notre Droit public.

L'histoire explique cette vigoureuse personnalité du Pouvoir communal. Au Moyen-Age, nos communes ne furent-elles pas les premières du monde ? Et si, au cours des siècles, les Monarchies absolues parviennent à leur mettre quelques lisières, elles ne réussirent jamais à les réduire au rôle des municipalités dans les pays environnants. En 1830, les communes étaient toujours vivaces et puissantes ; elles constituaient le tronc de l'arbre de la vie nationale. La constitution ne fut que le reflet de cette réalité. Depuis quatre-vingt-dix ans, notre droit public est et reste basé sur l'autonomie communale.

Ce fut, en grande partie, pour avoir méconnu cette vérité, que l'occupant teuton de 1914 à 1918 échoua lamentablement. Quand il tint les Pouvoirs Centraux et le Pouvoir provincial, il s'imagina tenir la nation à la gorge. Et le monstre brisa ses dents sur le granit du Pouvoir local, dressé dans 2629 communes.

Or, en 1921, il y a dix ans que le peuple n'a pas été appelé aux urnes pour désigner les Conseillers communaux, ses mandataires. On est au surlendemain de la guerre qui a entraîné les finances communales au bord du gouffre.

Le législateur estima que ces circonstances exceptionnelles exigeaient des institutions nouvelles. L'électorat et l'éligibilité furent profondément modifiés. A la place du suffrage restreint qu'on décorait du nom de vote plural et qui n'était qu'un privilège masculin, on établit le suffrage universel pur et simple des hommes et des femmes ; un homme, un vote ; une femme, un vote. L'âge électoral fut abaissé de 30 à 21 ans. Le 24 avril, on comptait donc 2.076.750 électeurs hommes et 2.152.403 électeurs femmes.

D'autre part, poussé par l'esprit de justice, le législateur perfectionna la Représentation proportionnelle, donnant à chaque électeur le maximum de liberté.

Qu'allait produire ce double acte de foi dans la sagesse du suffrage universel intégral et de la Représentation proportionnelle intégrale ?

Le corps électoral subit l'épreuve du 24 avril avec grande distinction. Ce fut un triomphe pour le bon sens de la nation, qui, au cours de la guerre, avait mérité l'admiration de l'Univers.

De cette journée magnifique — que, dans notre histoire politique, on dénommera sans doute « la journée des dames » — se dégagent sept conclusions principales que nous allons mettre en relief.

Le calme de la campagne électorale

Jamais campagne électorale ne fut plus calme, plus digne, plus courtoise.

Elle apparaît comme une suite de l'attitude d'union prise par les patriotes de tous les partis sous l'occupation teutonne. Les belges, hommes et femmes, constituèrent alors un front intérieur admirable, sans une trace des luttes d'antan, de parti, de race ou de classe. Presque tous ne formaient qu'un cœur et qu'une âme, et toute leur volonté était tendue contre l'ennemi. Cette collaboration de cinquante-quatre mois dissipa bien des préjugés et rapprocha beaucoup d'adversaires d'autrefois. A l'armistice, ce fut la base de la trêve des partis et du gouvernement de l'Union sacrée.

Pourquoi fallut-il qu'au cours de la campagne électorale de 1919, la fièvre des partis en lutte ressuscitât les polémiques irritantes d'avant-guerre avec leur cortège de violences ? Il est vrai que les hommes seuls votaient.

Maintenant que les femmes allaient voter comme les hommes, on remarqua un changement profond dans les mœurs électorales. Les polémiques perdaient leur âpreté de 1919 et d'avant-guerre ; les meetings, même contradictoires, restaient calmes ; aucune bagarre ; pas de mesquineries querelles personnelles ; presque partout des discussions de principes. Les programmes électoraux eux-mêmes s'arrondissaient ; les libéraux mettaient au rancart leur politique scolaire de division ; les socialistes remisaient leurs menaçantes utopies collectivistes ; les catholiques n'étaient plus que les champions de la liberté, de la tolérance et de la modération. On ne découvrit aucune « suffragette ». Toutes les candidates féminines rehaussèrent les listes des divers partis et étonnèrent par leur tenue pleine de dignité et de sagesse. En beaucoup de villes, on fut charmé de la compétence et de l'entrain des propagandistes féminines, surtout au cours des trois dernières semaines.

Sur toute cette campagne électorale, planent une bienveillance et un calme qui font, de l'élection du 24 avril 1921, une chose rare et charmante, qui ouvrira sans doute une ère nouvelle : l'ère des élections courtoises.

C'est un premier résultat notable du suffrage féminin.

L'excellent vote

Le deuxième résultat des élections du 24 avril, c'est la manière remarquable dont le corps électoral tout entier, hommes et femmes, remplit le devoir électoral. Rarement il y eut aussi peu d'abstentions, et des bulletins nuls moins nombreux. L'on vota à la perfection et avec une rapidité qui étonna les professionnels de la politique.

Et cependant, jamais on ne vota sous un système électoral plus compliqué. Rien de plus effarant que les arcanes de la Représentation proportionnelle intégrale. A la veille du scrutin, on se demandait si les femmes, placées pour la première fois devant cet instrument de supplice, s'en serviraient sans blessure et sans laisser dans l'aventure une partie de leur réputation. Elles s'en tirèrent avec maîtrise. Jamais on ne vota mieux ni plus vite.

Le lendemain de l'élection, les adversaires les plus déterminés du suffrage féminin convenaient que l'expérience était concluante, que les femmes avaient subi l'épreuve au moins aussi bien que les hommes, et qu'en somme l'électeur belge avait montré à l'évidence qu'il était de taille à triompher des difficultés les plus redoutables imposées par le système de la justice, de la R. P. absolue ou à peu près.

Le triomphe des partis traditionnels

Un troisième résultat du scrutin, c'est le maintien triomphal des trois grands partis historiques.

Après la guerre, en 1919, il y avait eu un pullulement de petits partis nouveaux à côté des catholiques, des libéraux et des socialistes. On pouvait craindre, en 1921, que la R. P. intégrale et les questions personnelles — qui jouent un rôle si considérable sur le théâtre communal — n'accrussent cette tendance à l'émiettement. D'autant plus que certains pessimistes avaient répandu l'idée que les votes de principes étaient à la baisse.

Le soir du 24 avril, ces petits partis disparaissent ou sont réduits

à l'impuissance. Dans l'immense remous, ils n'apparaissent plus que comme des îlots, en face des continents que figurent les grands partis traditionnels.

On s'est demandé, il y a six mois, si les femmes n'allaient pas fonder un parti féministe. Il en fut question. Mais les militantes comprirent d'instinct que ce serait une faute. Elles engagèrent les femmes à entrer dans le parti qui répondait plus ou moins à leur idéal, quitte à former une section spéciale, aussi autonome que possible. C'est ainsi que, la veille de l'élection, on put voir, dans beaucoup de villes et même dans les campagnes, les associations politiques des divers partis, grouper les hommes et les femmes, mais dans des organisations distinctes.

Le 25 avril, lorsqu'on vit clair dans les résultats, on constata que les femmes avaient voté en masses profondes et presque à l'unanimité pour les candidats des trois grands partis. Peu de panachage. Des votes de principes, créateurs de courants d'idées et de directions générales. De la grande politique.

Et, fait sans précédent dans l'histoire du suffrage féminin, dès la première rencontre et presque sans coup férir, les femmes belges réussirent à contenter les trois Partis à la fois, qui se crurent tous vainqueurs : triomphe de l'électrice belge !

Les directives de la politique communale

Les élections du 24 avril ont tracé les grandes lignes de la politique communale de demain.

A la veille du scrutin, tous les partis avaient réduit leur programme d'action immédiate à deux points essentiels : le rétablissement de l'équilibre financier et la limitation des réformes à celles qui s'imposent et n'exigent au fond que des dépenses productives.

Les socialistes s'étaient même vus contraints non seulement à cacher leur collectivisme communal sous le masque des régies, mais à borner leurs ambitions aux régies des services publics, entourées de toutes espèces de garanties. Ils s'étaient convaincus que les femmes n'admettaient le gaspillage sous aucune forme et qu'elles repoussaient le collectivisme sous tous ses aspects, tant elles avaient conservé l'horreur des essais étatistes du Ministre du Ravitaillement et des magasins communaux d'alimentation.

Sous ce rapport, on peut dire que les élections du 24 avril furent les élections de l'économie et de la liberté du commerce. Le succès relatif du parti des classes moyennes dans certaines grandes villes renforce cette signification de la journée.

Quand on additionne les voix obtenues par les catholiques, les libéraux et les « classes moyennes », on dépasse les deux tiers des votes émis : preuve irréfutable que le corps électoral s'est prononcé à une immense majorité pour les partis de l'économie et contre le parti des dépenses.

Quant aux réformes communales préconisées par les trois partis, dans le cadre de la société actuelle et sous la réserve qu'elles n'exigent que des dépenses productives, elles sont à peu près les mêmes. Elles tendent à établir progressivement l'égalité du point de départ au point de vue intellectuel, le minimum vital de bien-être, la garantie contre les risques sociaux. Les catholiques y ajoutent une politique familiale, surtout en faveur des familles nombreuses.

C'est, en somme, le programme communal élaboré par les militantes féministes quatre mois avant l'élection. Pas de politique d'aventure ni d'utopie. Un sage progrès dans l'ordre et sous l'égide de la liberté et du respect des consciences.

Jamais les directives de la politique communale ne furent plus nettes.

L'échec des socialistes

Une des grandes significations de la journée du 24 avril, c'est la condamnation du socialisme et de ses principes.

Ces principes sont le collectivisme, la lutte des classes et la dictature du prolétariat.

Plus des trois quarts des citoyens belges ont voté contre ces principes qu'un Prussien groupa en système et qui prennent leur aspect le plus odieux dans l'atmosphère d'un internationalisme qui étouffe la Patrie.

Le collectivisme, nous l'avons noté, répugnait tellement au corps électoral que le Parti socialiste n'osa le défendre que sous les espèces des régies des services publics, et encore ! N'était-ce pas l'aveu de la crainte de la condamnation certaine ?

La lutte des classes, avec son esprit de haine et ses conséquences fatales de discorde, de guerre civile et de dictature de prolétariat socialiste, apparut tellement monstrueuse dans la période d'angoisse politique actuelle, où, pour ne pas mourir, toutes les classes doivent joindre toutes leurs forces d'action, que ses protagonistes théoriques

les plus convaincus, n'osèrent en parler au cours de la campagne électorale qu'avec toutes espèces de réserves et sous le camouflage de l'Union sacrée gouvernementale, qui, au fond, est la négation pratique de la lutte des classes.

Les quelques logiciens du socialisme qui, sous le nom de communistes ou de bolchevistes, agitèrent cette doctrine marxiste de guerre civile, furent écrasés par le corps électoral. Pas un ne fut élu.

En somme, l'immense majorité des belges est d'avis que la collaboration des classes est la condition indispensable du relèvement de la nation et de sa prospérité.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le progrès des socialistes était continu. D'élection en élection, le nombre de leurs suffrages grandissait, surtout dans les grandes villes.

Cette fois, c'est l'arrêt ; c'est même le recul.

Et cette fois, ce n'est plus un corps électoral de privilégiés qui a parlé. C'est le suffrage universel.

Près de trois millions d'électeurs ont dit aux « luttres de classes » et aux collectivistes : « Vous n'irez pas plus loin. Si vous voulez collaborer avec les bons citoyens de toutes les classes en vue de la renaissance de la Patrie, c'est bien, nous unissons nos efforts. Sinon, nous nous passerons de vous, et nous rendrons la Belgique heureuse, malgré vous ».

Pas de séparatisme

Une des autres grandes significations de la journée du 24 avril, c'est la répudiation solennelle de toute politique séparatiste.

Le parti qui poursuit cette politique néfaste de division, qui aboutirait à deux « petites Belges », une flamande et une wallonne, c'est le « frontpartij ».

Au cours des élections troubles de 1919, ce parti sut attirer les flammingants mécontents, ceux qui désespéraient de voir donner, dans une Belgique une, la place qui revient à la langue flamande. En vain le disait-on, les griefs légitimes des flamands vont être satisfaits en dehors de tout séparatisme ; ils auront l'Université flamande à Gand ; ils auront une loi réglant l'administration des pays flamands en flamand.

Rien n'y fit, le « frontpartij » partit en guerre, rallia certaines catégories d'électeurs de 21 à 25 ans, et obtint quelques députés.

Depuis lors, le « frontpartij », exploitant tous les mécontentements et les déceptions, s'orienta délibérément vers une politique de violence.

On se demandait quel accueil lui réserverait le suffrage féminin.

Le 24 avril, les femmes le condamnèrent sans pitié.

A l'unanimité, pour ainsi dire, elles se prononcèrent pour la politique patriotique de la Belgique une et indivisible.

C'est dans le cadre de cette Belgique qu'il convient de donner satisfaction aux griefs légitimes des flamands.

Tel est le verdict.

Tous les patriotes s'en réjouiront.

Et il est certain que si les femmes jouissaient du vote législatif, c'en serait fait, aux élections prochaines, du séparatisme sous toutes ses formes. Ce serait l'anéantissement du « frontpartij ».

L'extension du vote des femmes

Du reste, on se demande pourquoi certains partis s'obstinent davantage à éloigner les femmes de l'électorat provincial et même de l'électorat législatif.

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que les femmes viennent de faire preuve d'une sagesse politique remarquable. Les journaux libéraux notamment — qui avaient toujours combattu le suffrage féminin sous le prétexte que la femme belge n'avait pas la capacité suffisante — proclament aujourd'hui à l'envi qu'ils se sont trompés, que l'attitude des électrices a dépassé leurs prévisions, qu'elles ont montré une maturité politique extraordinaire, qu'on ne saurait méconnaître qu'elles ont voté au moins aussi bien que les hommes et que, pour leur coup d'essai, elles ont fait un coup de maître.

Dans ces conditions ne serait-il pas odieux de leur refuser le vote à la province ?

L'administration de la province est, en somme, le prolongement de l'administration de la commune ; elle est de la même famille. L'électorat et l'éligibilité provinciale ont toujours été les corollaires de l'électorat et de l'éligibilité communale.

Il semble donc que le législateur, s'il tient compte de la justice et du mérite, ne pourra faire autrement — au cours de ses délibérations prochaines sur la loi provinciale — que d'accorder le vote provincial aux femmes, et de leur permettre ainsi de renouveler leur exploit du 24 avril.

Et pour l'électorat législatif, quelle objection peut-on faire valoir ?

Aucune, absolument aucune.

D'autant plus que les élections communales actuelles avaient une signification de politique générale, qu'elles ont orienté la politique du pays dans une direction nationale très droite et très nette, qu'il ne serait peut-être pas sans danger d'opposer un corps électoral de deux millions de privilégiés au suffrage universel de plus de quatre millions d'électeurs, et que les arguments de justice gardent leur valeur sur le terrain législatif comme sur le terrain communal.

Et qui soutiendra que c'est parce que les femmes belges ont voté contre le séparatisme, le bolchevisme et l'internationalisme destructif de la patrie, qu'il faudrait leur refuser un droit dont jouissent les trois quarts des femmes des pays civilisés ?

Le suffrage féminin est en marche ; rien ne l'arrêtera. Malheur aux partis qui s'y opposeraient ! Car les femmes ont une arme, maintenant, et elles la tourneraient inévitablement contre l'injustice qui méconnaîtrait leur droit, sous quelque aspect politique qu'elle se présente.

CYR. VAN OVERBERGH.

Le message de S^{te} Jeanne d'Arc Patronne de la France

« Elle étoit très dévote, se confessoit souvent et recevoit le précieus corps de Jésus-Christ »,

(*Chronique de la Pucelle*)

Dimanche prochain 8 mai, il y aura exactement quatre cent quatre-vingt douze ans que Jeanne d'Arc délivra Orléans. Le 7 mai 1429, à la suite d'un combat acharné, l'étendard de Jeanne franchissant les fossés avait touché le rempart du fort de la Tournelle, dernière redoute des Anglais. « Hardi ! entrez ! tout est vôtre ! » s'était écriée notre sainte ; la plus belle fleur de la noblesse ennemie avait péri sous ses coups et l'étendard de Chaudon restait entre nos mains. Le jour suivant, les Anglais, sous les ordres de Talbot, parurent se disposer à réattaquer la ville du côté de la Beauce. Or c'était un dimanche comme cette année, et la fête de l'Apparition de l'Archange St Michel sur le mont Gargan, St Michel, l'inspirateur de Jeanne. Les Français enivrés de leur victoire de la veille voulaient foncer sur leurs adversaires. Mais Jeanne : « C'est le plaisir et la volonté de Dieu s'ils veulent partir ; qu'on leur permette de s'en aller ; mais s'ils nous assaillent, défendez-vous fort et hardiment et n'ayez nulle peur, car vous serez les maîtres. » Elle commanda qu'on fit dire deux messes dans le camp. La démonstration des Anglais n'était qu'une feinte ; ils firent bientôt demi-tour et on les vit retraire vers Meurvy et Beau-gency, abandonnant leurs vivres, leurs munitions et leurs infirmes. « Eh mon Dieu, ils s'en vont, s'écria Jeanne. Laissez-les partir et allons rendre grâce à Dieu. Nous ne les poursuivrons pas outre parce que c'est aujourd'hui dimanche. » Suivie des chefs de l'armée et des chevaliers, elle rentra dans la ville. Alors, hommes d'armes, notables, bourgeois et artisans, et les clercs en tête, sortirent le corps de Notre-Seigneur en solennelle procession dans les rues et sur les remparts de la ville ; et un beau service funèbre fut célébré pour le repos de l'âme de ceux qui étaient tombés dans la bataille. Depuis ce temps, chaque année, le 8 mai, une procession, un service et un sermon ont lieu à Orléans pour commémorer cet anniversaire.

C'est aussi le jour que la nation française tout entière a choisi pour rendre à son illustre libératrice un hommage digne d'elle et c'est ce jour qu'elle va fêter cette année pour la pre-

mière fois, officiellement. Le jeudi 24 juin 1920, la Chambre adoptait sans débat, et à l'unanimité la proposition de loi enregistrée déjà par le Sénat le 8 juin 1894 et « ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. » Cette fête, disait l'honorable rapporteur, M. Gaborit, devait éclairer et fortifier le grand geste de libération qui venait de s'accomplir. Nous devons les suprêmes hommages à Jeanne d'Arc, ajoutait-il, parce qu'elle contribua à notre récente victoire. « N'oublions pas que depuis 1871, dans toutes nos écoles publiques ou libres, Jeanne d'Arc eut une place de choix et que de son nom et de son exemple s'est fortifié l'instinct patriotique au cœur des jeunes générations. » Aussi l'élan irrésistible de l'âme nationale emportait les hésitations, les timidités et les craintes des pouvoirs publics et officiellement le Gouvernement consentait à symboliser la Victoire française et l'héroïsme de la race dans celle qu'il ne pouvait s'empêcher de nommer « la Sainte de la Patrie » (1).

* * *

Dessein adorable de la Providence ! C'est sur le nom d'une sainte et dans son culte que l'union se fait ! C'est elle qui seule est jugée digne d'incarner même aux yeux de ceux qui n'ont plus sa foi, l'idée du devoir, comme l'affirme explicitement le gouvernement. Désormais la République tient à célébrer deux anniversaires. « Dans notre fête nationale du 14 juillet, dit encore le rapport du gouvernement, nous célébrons la liberté qui est un droit ; dans notre fête annuelle nationale de Jeanne d'Arc, nous célébrerons le patriotisme qui est un devoir. » Diptyque éloquent, qu'il serait bon de représenter aux murs de toutes nos écoles ; la première fête qui commémore l'insurrection, le pillage et l'assassinat, qui divise la France en deux parties irréconciliables et qui est une fête de guerre civile ; la seconde qui est une fête d'union nationale contre l'envahisseur.

Cette année donc, le 8 mai, en la fête de l'Apparition de l'Archange St Michel, pour la première fois, officiellement, toutes les villes et les villages de France feront monter vers sainte Jeanne d'Arc la reconnaissance unanime. Encore une fois, comme dans le charmant album de Boutet de Montel si cher à notre enfance, l'étendard de Jeanne aux armes du Roi du Ciel et au cri de *Jhésus ! Maria !* entraîne notre peuple aux divins sommets de l'héroïsme et des nobles causes, là où l'air est pur et le devoir si clair. L'armée et l'école lui rendront des honneurs particuliers. Cortèges, musiques, discours, arcs de triomphe, fenêtres pavoisées, la France sera toute fleurie et toute chantante, les cloches sonneront ; et dans la pure image de notre sainte tous les partis abjurant leurs querelles feront trêve.

* * *

Serons-nous beaucoup à célébrer cette mémoire comme elle voudrait que nous la célébrions si elle revenait parmi nous ? Hélas ! la plupart ne connaissent Jeanne d'Arc que décolorée par les histoires rationalistes ; ils croient pouvoir l'expliquer en dehors de la foi qui l'animait toute ; bien plus ils insistent pour qu'il soit bien entendu que ce n'est pas à cette foi que nous la devons, mais à ce qu'ils appellent le génie de la race, se gardant bien de préciser quels éléments spirituels composent ce génie et quelles influences l'ont révélé à lui-même. Pour nous, catholiques, nous ne pouvons nous arrêter à ce culte si

(1) Cf. *Documentation catholique*, n° 74, 3 juillet 1920. *La Chambre vote définitivement une proposition de loi instituant la fête nationale de Jeanne d'Arc*, p. 3. — Compte-rendu officiel.

pauvre d'imagination et si contraire à la vérité historique. Nous inspirant toujours du rapport du gouvernement, si riche en aveux involontaires d'autant plus éclatants que le texte est un chef-d'œuvre de prudence chicanière, nous creuserons cette idée de patriotisme qu'on nous incite à méditer en ce jour. « Le patriotisme français, empreint d'humanité, dit toujours l'honorable rapporteur, *mieux connu et fêté sous le nom de Jeanne d'Arc, sera notre sauvegarde, adoucira la brutalité des autres patriotismes.* » Or, il est évident que le patriotisme français empreint d'humanité, si c'est bien sous le nom de Jeanne d'Arc que nous apprenons à le mieux connaître, ne nous apparaîtra dans toute sa plénitude qu'aux pieds des autels où Jeanne d'Arc aimait s'agenouiller, où elle a voulu que fût sacré son Roi. Ce n'est point accaparer cette gloire que d'affirmer cela, c'est respecter la vérité de l'histoire et le bon sens qui est, on le sait, la chose du monde la mieux partagée. Cela nous attriste beaucoup si bon nombre de nos compatriotes abandonnent Jeanne d'Arc sur le seuil de l'église, mais ce n'est pas une raison satisfaisante pour les imiter dans leur erreur ; pour nous, notre devoir de patriotisme est de suivre Jeanne jusqu'au bout de sa mission, de ne pas interpréter celle-ci à notre guise, mais de la continuer comme elle le désire. Ne recommençons pas comme il y a deux ans ce triste cortège dit d'union sacrée qui a dû la faire pleurer dans le ciel et se cacher le visage sous son étendard. C'était aussi un beau dimanche de mai, à l'heure des Vêpres. Oh ! certes les bonnes gens de Paris avaient décoré leurs maisons de leur mieux et leurs cœurs volaient à Jeanne ; mais on ne leur avait pas raconté sa véritable histoire et pour la plupart c'était une brave fille dans le genre de Jeanne Hachette qui aimait bien son pays, qui avait chassé les Anglais de France et que les prêtres avaient brûlée à Rouen ; et c'était tout ; on n'a pas le temps d'étudier dans cette dure vie. Mais nous, catholiques, n'aurions-nous pu la fêter selon son âme ? C'était un beau dimanche de Mai, à l'heure des Vêpres et dans le cortège un peu étiré et lâche au-dessus duquel flottaient de tristes pancartes désignant les nombreuses associations catholiques, nos petits gymnastes catholiques se faisaient remarquer par leur air crâne et leur discipline ; leurs aumôniers à leur tête ils défilèrent devant l'église Saint-Augustin, devant l'église de la Madeleine, le béret sur l'oreille, très fiers, sans accorder un salut au Dieu de Jeanne visiblement présent dans ses temples et vers lequel à cette heure même, s'élevaient les psaumes séculaires que Jeanne aimait entendre ; mais devant l'Opéra se dressait l'autel en carton peint de la Patrie laïque et obligatoire ; et très respectueusement, les petits gymnastes catholiques se découvrirent devant l'Idole. Le cortège reprit sa marche et passa devant l'église Saint Roch avec la même superbe indifférence, déposa des gerbes de fleurs à la statue dorée de la place des Pyramides et se disloqua sans que personne eût l'idée que Jeanne d'Arc eût peut-être aimé, au jour de sa fête, entraîner ses fidèles, plus loin, à Notre-Dame. Nous eussions été moins nombreux peut-être à pousser plus avant dans Paris (qui sait ?) mais nous aurions mieux rempli sa volonté, nous n'aurions pas renié le sens certain de sa mission.

* * *

On aura beau faire, cette fête du deuxième dimanche de Mai, par son inspiration, la lumière qui rayonne d'elle est toute catholique et elle ne sera dans l'esprit de Jeanne que dans la mesure où elle sera vraiment catholique. On aura beau faire ; Jeanne d'Arc est inexplicable sans sa foi ; c'est tout le ciel qu'elle nous ramène, c'est l'insertion de tout le surnaturel dans les affaires humaines, c'est la réfutation éclatante de

l'erreur laïque. On aura beau faire, c'est Notre Seigneur, la Sainte Vierge, Saint Michel, Sainte Catherine, Sainte Marguerite, qui nous ont donné Jeanne d'Arc ; toute sa mission baigne dans le divin, est préparée par les prières, les pèlerinages, les confréries, les Tiers-Ordre, toute l'immense ardeur spirituelle du XIII^e siècle.

On aura beau faire, Jeanne n'était à la bataille qu'après s'être confessée, elle ne se mettait en marche qu'au chant de cantiques et des hymnes, elle s'entourait de gens d'église ; elle avait choisi pour épée, un glaive mystérieux gravé de cinq croix qu'on avait découverte sur ses indications derrière l'autel de Sainte Catherine en l'église de Fierbois et qu'elle avait fait consacrer sur l'autel de Saint Denys. « Elle est venue au Roy de France de par Dieu, de par la Vierge Mère et tous les bienheureux Saints et Saintes du Paradis », affirmerait-elle à son procès. Elle n'accomplit pas un acte, même le plus simple, sans qu'elle ne le rapporte à Dieu. Un matin, son cheval, un grand coursier très fougueux ne se laisse pas approcher. « Mène-le à la croix » dit-elle à son écuyer. Cette croix se trouvait près de l'église, à l'entrée d'un chemin. On y conduisit le cheval, il s'y calma soudain et elle peut le monter sans qu'il rue le moins du monde. Elle ne se contentait pas de son étendard qu'elle portait elle-même et qui figurait « le Roy du Ciel en majesté » avec deux anges, Saint Michel et Saint Gabriel, qui lui présentaient le lys royal ; elle avait voulu que les clercs qui l'accompagnaient eussent aussi une bannière spéciale, où était peint le Christ en croix ; et pour ses gens elle leur avait donné un fanion qui représentait l'Annonciation. Dieu pour elle, était le vrai Roi de France dont le Capétien n'était que le lieutenant. Le duc d'Alençon au procès déposera qu'un jour la Pucelle demanda au Roi de lui donner en présent le royaume de France. D'abord étonné, le roi finit par y consentir. « Et voilà maintenant, dit-elle, le plus pauvre chevalier du royaume ». Et aussitôt elle livra au Dieu tout-puissant le don qu'elle venait de recevoir. « Puis au bout d'un instant, obéissant à l'ordre de Dieu, elle investit le roi Charles du Royaume. *Et du tout fit dresser une charte solennelle.* » (Cité par G. Hanotaux, dans *Jeanne d'Arc*. Hachette. édit.).

Et du tout fit dresser la charte solennelle.

Que ce vers doré soit notre méditation de ce dimanche et qu'il nous éclaire sur notre devoir français obscurci par tant de nuées ! Sachons en extraire toute la substance. Regardons-la comme le message qu'elle nous envoie, à nous ses fidèles qui croyons ce qu'elle a cru et aimons ce qu'elle a aimé. Un édit officiel proclame qu'elle est l'incarnation de la France ; si ces mots ont un sens on peut dire qu'il n'est de véritable France que celle de Jeanne, celle qu'elle donna au Dieu tout-puissant par charte solennelle ; et ce témoignage est véritable. Sur toute notre terre les pas de Dieu resplendissent. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. On ne peut séparer Jésus-Christ de la France sans arracher à celle-ci sa chair et son âme ; il y a entre elle et lui une alliance indissoluble depuis le baptême et le Sacre de Reims c'est-à-dire depuis plus de quatorze siècles. C'est en France que toujours les grands mouvements spirituels se préparent ou se développent. saint Dominique, saint Antoine de Padoue, saint Vincent Ferrier y viennent entraîner les âmes et mûrir leur œuvre ; la mère de saint François d'Assise est française et tient à ce que le nom de son fils le signifie à tous ; et lui-même n'aime rien tant que chanter les louanges de Dieu dans notre langue. Ste Colette de Corbie commence chez nous sa grande réforme, St Thomas enseigne à Paris ; Dante y étudie ; St Ignace viendra fonder son ordre dans la basilique de Montmartre. Les cathédrales et les croisades, ces deux sublimes cris de la foi du moyen-âge, ont pris naissance sur notre sol. C'est à Paray-le-Monial, sous un noisetier bourguignon que le Verbe incarné révèle à Marguerite-Marie les secrets de son cœur et il semble que sa Mère ait choisi notre France comme sa terre préférée, car les lieux où elle a manifesté sa miséricorde ou sa douleur ne se comptent plus.

Et du tout fit dresser la charte solennelle.

Ah ! qu'ils se hâtent les temps où nous comprendrons dans sa plénitude la mission que nous confère cet acte de Jeanne et qu'à sa lumière nous voyions enfin avec évidence que la Chrétienté ne se sauvera que par la France et la France que par nous.

ROBERT VALLÉRY-RADOT.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Au pays des désincarnés

On s'écrasait littéralement aux conférences du R. P. Mainage sur le spiritisme, les 27 et 28 avril, à Patria ; des profondeurs de la scène aux sommets du paradis, quel entassement d'auditeurs, d'auditrices ; beaucoup de prêtres, de médecins, trop de filles d'Eve, peut-être, et de tout âge. Mais, que voulez-vous ? L'attraction du mystère, la curiosité presque morbide aiguillonnée, exacerbée par les plus troublantes énigmes, en fallait-il davantage pour aimer cette multitude et la tenir suspendue aux lèvres du moine-mystagogue qui allait, pensait-elle, lui révéler les effarants mystères de l'au-delà ?

Et, le premier jour du moins, elle ne fut pas déçue. A l'appel de l'initiateur, sur un coup de sa baguette, pardon ! de sa parole magique, toute la fantasmagorie des « esprits de l'espace » dansa une sarabande échevelée. Maison hantée, où tout culbute et virevolte, sauf un bol de café au lait, plein à ras de bord, décrivant une trajectoire hardie sans laisser s'échapper une gouttelette ; Eusapia Paladino, reine des médiums, impératrice du truquage, s'enlevant sur sa chaise à une hauteur de 70 mètres ; les invisibles jasant-à-table-que-veux-tu, écrivant,

dessinant, baragouinant, s'incorporant dans le médium ventriloque, leur truchement, pour débiter des fadaïses, apparaissant en fantômes impalpables, poussant même la complaisance jusqu'à se matérialiser.

Histoires de revenants, allez-vous dire, contes à dormir debout. Écoutez donc, incorrigibles sceptiques : M. Geley, le savantissime M. Geley, a vu des filaments blanchâtres sortir de tous les orifices d'un médium, s'assembler, s'organiser, se modeler en crâne chevelu, en visage, en mains et il a palpé tout cela de ses doctes mains ! Et le super-savantissime M. Crookes n'a-t-il pas flirté, dans son laboratoire, avec la désincarnée M^{lle} Katie King ?

Hésitez-vous encore ? On va vous produire des clichés photographiques, des moulages de membres pris dans la paraffine...

Ne criez pas : grâce ! On ne vous lâchera pas que vous ne soyez suffoqués par l'évidence scientifique. N'a-t-on pas « expérimenté » le corps astral, mi-corps, mi-esprit, le double fluïdique, — vieille coque-cigruie renouvelée des anciens, familière aux sauvages — puisqu'on l'a pincé et que le médium a senti le pinçon à l'endroit correspondant de son corps charnel ? Que dis-je ? n'a-t-on pas « expérimenté » le vieux mythe pythagorien de la réincarnation, en amenant un sujet hypnotisé à dérouler le cycle de ses états-civils antérieurs ? Je dégoise, donc je fus.

* * *

Évidemment, la révélation spirite et la révélation chrétienne s'entrechoquent dans une totale contradiction, le seul point de la survie excepté. Nous n'admettons pas que les morts s'évoquent au caprice d'un névropathe, sans une formelle permission de Dieu. Nous ne renvoyons pas le règlement de compte de la vie à une échéance indéfinie, nous croyons que le Juge divin l'exige illico, à l'instant de la mort. Et, pour nous, Jésus est Dieu et non pas « le plus grand des initiés ».

Alors, comment sortir de là ? D'aucuns opinent que la critique a le droit d'englober dans une légitime suspicion tous les phénomènes spirites. Simulations ou hallucinations, amas d'impostures ou de fariboles, aucun fait couvert par un contrôle scientifique comparable à celui de la clinique de Lourdes, nul système cohérent couvert par la logique : voilà le « donné » du spiritisme et la science n'a-t-elle pas le droit de prendre ici l'attitude agnostique ?

Telle n'est pas la position du R. P. Mainage. Tout en reconnaissant les épaisses ténèbres où se blottissent d'ordinaire les spirites, leur déconvenue chaque fois qu'un jet de lumière vient les frapper au visage, il estime qu'il est un noyau de faits incontestés à retenir, il croit en somme, à leur objectivité, aux tables tournantes et parlantes, à l'écriture médiumnique, voire aux apparitions fantomatiques et extériorisées.

Alors, pensez-vous, il fait bon « ménage » avec le diable ! Pas le moins du monde. Comme il souffle sur le corps astral, comme il donne congé aux esprits de l'espace, il déluge aussi messire Satanas et sa séquelle de toutes les positions où beaucoup le croient embusqué, il désocculte l'occultisme, il le vide de tout préternaturel, il explique le spiritisme sans esprits, mais avec esprit.

A-t-il tenu cette gageure ? A-t-il réussi ? Aux doctes à se prononcer ; pour moi, profane, je reste bouche bée, abasourdi, devant cette mirifique prestidigitation qui escamote comme noix de muscade les manigances les plus endiablées.

Télépathie simple, complexe, accompagnée de sensations visuelles, auditives, tactiles, lecture de pensée, apparitions au moment de la mort ou postérieures de plusieurs années, transport d'objets à distance, lévitation : tout cela, c'est le simple jeu d'un certain fluide, effluves, émanations, radiations que certains sujets ont la propriété d'émettre et d'autres de recevoir. Voilà comment une grand-mère mourante envoie une gifle à son petit-fils qui ne voulait pas se rendre près d'elle ! Et voilà comment le passager d'un navire en détresse projette à quelques milles, dans la cabine du capitaine d'un autre bâtiment, une image de lui écrivant à la craie, sur une ardoise, un appel désespéré ! Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Incorporation par endossement d'une autre personnalité, reviviscence de vies antérieures, dédoublement de la personnalité dans l'écriture automatique ou les tables parlantes : simple jeu de la suggestibilité et du subliminal combiné avec la donnée précédente. Quelle merveille que cette suggestion qui fait prendre un timbre-poste collé sur le dos du suggestionné comme un vésicatoire ! Quel abîme insondable que ce subconscient qui tout engloutit et rien ne perd !

Et les maisons hantées et leur extravagant tohu-bohu ? C'est le médium, en général une jeune fille en crise de puberté, qui objective ses cauchemars. Mais les bruits étranges, éclatant à intervalles réguliers, en l'absence de tout médium, les phénomènes mystérieux périodiques et continus, comment les expliquer ? Mais, vous ne savez pas, il y a des murailles qui s'imprègnent des violentes impressions reçues et les restituent à point nommé, à heure fixe !

Et les apparitions matérialisées ? Voyons, ici, les jongleurs de la psychologie expérimentale s'avoueront vaincus ? Du tout. Supposez un sujet doué de la faculté bizarre de tirer de son corps des éléments plastiques, de les pétrir, de les modeler, d'en faire une image qui reproduise l'image projetée par l'onde fluidique, et le tour est joué. Vous obtiendrez ainsi un dédoublement de la personne revêtant une existence fragile, indépendante de son moi dissocié : le double. Le conférencier en atteste quarante-deux jeunes filles qui, dans un pensionnat de Livonie, en 1845-46, ont vu le double de M^{lle} Sagée... à moins qu'elles n'aient vu double.

* * *

L'occultisme étant ainsi, avec quelle ingéniosité et quelle élégance, annexé comme une province nouvelle à la Psychologie expérimentale et complètement exorcisé et sécularisé, une question surgit à laquelle le R. P. Mainage ne pouvait se dérober : pourquoi l'Église, non contente

de condamner l'hérésie spirite, la religion de mensonge échafaudée sur une pseudo-révélation, a-t-elle porté la défense absolue, encore renouvelée en 1917, d'assister aux séances médiumniques ?

Ah ! ici, il a bien fallu lâcher le mot : c'est que, sans se prononcer d'ailleurs sur l'essence des phénomènes spirites, tout de même l'Église y soupçonne l'intervention des puissances diaboliques, elle subodore le soufre. Entendons-nous, et n'allons pas rapetisser ce grave sujet.

Le diable n'a ni corne, ni queue, ni pieds fourchus, ni gueule enflammée. Il est pire, plus malfaisant que tout cela, il vise à multiplier le péché sur cette terre pour y introduire toujours plus de misères, pour perdre toujours plus d'âmes. Que lui importe qu'on fasse tourner des tables, ou que des voyantes, modernes sorcières, grugent les gogos. Mais il lui importe passionnément que le monde croupisse dans l'ignorance, pourrisse dans le mal, et que les âmes se damnent.

Et donc, à étudier les phénomènes spirites, le psychologue, restant sur son domaine, peut affirmer que les faits *en soi* sont naturels, soit, mais cela n'empêche pas le théologien de conclure très légitimement que leur finalité, leur utilisation, détournement des intelligences, perversion de la foi, corruption des mœurs, est l'œuvre du principe mauvais. Le diable n'est sans doute pour rien dans la production de ces manifestations ahurissantes, mais, a dit spirituellement Mgr Le-graive, « cela fait le jeu du diable ».

Ne substituons pas la cause occulte aux causes prochaines parfaitement naturelles et presque entièrement connues, observait le R. P. de Munnynck, en 1920, mais à celles-ci, *superposons* celle-là. C'est du coup justifier pleinement les prohibitions de l'Église, dont la mission est de défendre la foi et de protéger la moralité, et vraiment, à se rendre compte des ravages que la recrudescence inouïe du spiritisme exerce dans la société contemporaine, on ne peut que s'étonner de la douceur et de la modération apportées par l'autorité religieuse dans ses salutaires interdictions.

Que d'âmes au bord de l'abîme ! La parole et les écrits du R. P. Mainage sur cette redoutable question les empêcheront-elles d'y glisser ? Il en peut nourrir l'espoir. Nous en avons la confiance.

J. SCHYRGENS.



ITALIE

Les catholiques et la lutte électorale

Vraiment, le Parti populaire italien n'a pas bonne presse à la *Revue universelle*. Dans notre billet du 22 avril, nous y relevions une mise en parallèle, à notre avis un peu sommaire, entre les populistes et les socialistes. Nous y rencontrons aujourd'hui une appréciation non moins sévère de M. Johannot (1), dont les lecteurs de la *Revue catholique des idées et des faits* viennent de lire et d'apprécier le fort et profond article sur Napoléon.

* * *

Au lieu de remonter la pente, écrit-il, les députés catholiques s'entraînent à la descendre. Figurez-vous une collection de Marc Sangnier débridés. Ils ajoutèrent leur excès à l'excès démocrate et à l'excès socialiste au lieu de le compenser, de telle sorte que le désordre atteignit bientôt son apogée.

Aussi, de même que les socialistes, les catholiques peuvent-ils s'attendre à faire les frais de ces belles imaginations (les imaginations démocratiques telles que le contrôle syndical des industries). *Il est quelque peu désolant qu'un parti d'ordre ait lié si profondément sa cause à celle des démolisseurs.*

Que ne s'inspirent-ils, ces populaires dévergondés des exemples réactionnaires du fascisme !

Un mode inédit de réaction s'affirme et s'apprête à vaincre. En Italie, c'est le fascisme. Il fait vigoureusement sa besogne de défenseur, de justicier, de conservateur, de vengeur. Depuis un an, les fascistes ont bien incendié une cinquantaine de repaires communistes intitulés Chambres de travail. C'est là une besogne que nous trouvons excellente. Nous ne pouvons que féliciter les fascistes en déplorant qu'on en soit réduit à employer des arguments pareils.

(1) N° du 1^{er} mai, Chronique étrangère.

* * *

M. Johannet écrit en nationaliste, dans une revue nationaliste et du point de vue nationaliste. Écrivant en catholique, dans une revue catholique et du point de vue catholique, nous ne pouvons juger les méthodes fascistes avec la même indulgence et le même enthousiasme.

Ah oui, que le fascisme fait vigoureusement sa besogne de défenseur, de justicier, de préservateur et de vengeur. Catholiques, socialistes, indépendants, aussi bien que les blocards bénéficiaires de cette énergique campagne, sont là-dessus parfaitement d'accord. Mais l'accord cesse lorsqu'il s'agit d'apprécier ces violences, ces incendies et ces meurtres quotidiens, ce système d'illégalité, cette substitution d'un groupement privé aux pouvoirs constitués et à la force publique pour maintenir l'ordre et pour rendre la justice.

L'autorité religieuse les a condamnés ouvertement, tout en louant les intentions patriotiques de si fervents citoyens. Et le parti populaire, suivant ses principes catholiques, s'est conformé aux directives pontificales et épiscopales. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche.

Nous sentons frémir le véritable sentiment chrétien dans cette adjuration du célèbre converti Giovanni Papini :

Nous devons tous, nous, Italiens, réformer notre caractère, nos passions, nos idées. Oui tous, tant que nous sommes : grands et petits, illustres et inconnus, puissants par hasard et impuissants par injustice ; tous, depuis Sa Majesté Victor Emmanuel de Savoie jusqu'au laboureur qui excite son attelage dans le clair matin. Car nous sommes tous coupables du crime qui ensanglante aujourd'hui l'Italie, je veux dire la guerre civile, que, dans les discours on continue à représenter comme une menace, alors que, dans la réalité, et furieusement, elle est le fait — qu'on le veuille ou non, qu'on l'avoue ou qu'on le nie — qui domine actuellement la vie de la nation.

* * *

Avant de souhaiter l'avènement des fascistes et le triomphe du bloc national, il faut leur demander quel programme positif ils apportent. Mais le moyen de fondre en un programme précis toutes les aspirations de cet amalgame fort complexe qu'est le libéralisme italien ?

Le Parti populaire a, lui, un programme très net. Un journal adverse constatait il y a quelques jours avec dépit qu'il est seul à savoir ce qu'il veut.

Ce programme, objectez-vous, dans les questions agraires et industrielles, est démocrate en diable. Nous le constatons et, si vous voulez, le regrettons avec vous. Mais les principes catholiques, dont les populaires font profession de s'inspirer, mais leur fidélité aux enseignements de l'Église, nous rassurent, et nous y trouvons la meilleure garantie de sagesse politique.

N'oublions pas non plus qu'il entre dans une doctrine et un programme politiques, en tout cas, dans la doctrine et le programme du Parti populaire, d'autres questions que les questions économiques, des questions plus hautes, plus importantes, et concernant lesquelles la supériorité d'un parti catholique est pour nous incontestable.

Par exemple, le Parti populaire, depuis deux ans qu'il existe, a fait avancer immensément la cause de la liberté scolaire, comme on peut en juger par la déclaration de M. Giolitti dans son rapport accompagnant le décret de dissolution de la Chambre. Le même Parti populaire a empêché, s'appuyant sur toute l'opinion catholique du pays, qu'un projet de loi autorisant le divorce déposé par les socialistes, vint même en discussion. Ce sont là titres de gloire et magnifiques promesses d'avenir.

* * *

Le parti populaire est le seul en Italie qui prétende s'inspirer et qui s'inspire de fait des principes catholiques. Le fascisme se déclare, dans l'*Assalto*, un de ses organes, essentiellement libre, indépendant de toute dogmatique, loin de la mentalité des anciens partis (avec lesquels, d'ailleurs, il fait bloc électoral) et de toute association religieuse.

Dès lors, nous comprenons l'attitude prise par la Direction de l'Union populaire (Confédération de tous les organismes d'action catholique). Dans un manifeste qui, à raison de son importance, et de la délicatesse de cette question en Italie, n'a pas dû être publié sans que l'Épiscopat et même le Saint-Siège aient été consultés, l'exhortation suivante est adressée aux catholiques italiens :

Votez pour des candidats qui méritent votre confiance de catholiques, c'est-à-dire qui s'inspirent de nos principes. — On ne pouvait, sans le citer, désigner plus clairement le Parti populaire. — Si des erreurs ont

été commises par certains militants du parti auquel ils appartiennent, il faut vous rappeler que telle est l'infirmité humaine et penser que, malgré tout, c'est d'eux seulement que nous pouvons attendre la défense de nos principes, incorporés à leur programme.

Nos vœux au sujet des élections du 15 mai ne seront donc pas hésitants. Et si, en dépit des pronostics plutôt pessimistes, nous apprenons que le Parti populaire a su garder la centaine de sièges qu'il avait si brillamment conquis en novembre 1919, nous saluerons en cette nouvelle un événement heureux et pour l'Église et pour l'Italie.

LOUIS PICARD.



ANGLETERRE

Une journée historique

Les habitants du pays de Galles — surtout les catholiques, mais aussi les protestants — ont fêté l'intronisation du nouvel archevêque de Cardiff, Mgr. Mostyn, en y attachant une signification de renouveau religieux. Le Saint Père vient en effet de joindre le Glamorganshire aux territoires suffragants de Cardiff, plaçant ainsi, pour la première fois dans l'histoire, tout le pays de Galles sous une même unité religieuse. M. Lloyd George a dégagé le sens que comporte cette mesure pour les Gallois, dans un télégramme enthousiaste adressé au lord-maire de Cardiff, et dont voici la teneur :

Lord-Mayor, Cardiff. — Je regrette de ne pouvoir assister à l'assemblée historique qui recevra aujourd'hui le nouvel Archevêque. Tous les fils du pays de Galles, sans distinction de croyances, salueront cette journée avec joie. Elle est l'insigne justification de la vitalité tenace de la nation galloise. L'appel en faveur d'un archevêché indépendant de Galles, qu'au XII^e siècle Gérald le Cambrien porta en vain à Rome, vient d'être écouté au XX^e siècle par le Saint-Siège. Ce qui ajoute plus d'éclat à cette distinction, c'est l'illustre lignée galloise dont descend le nouvel Archevêque, et sa loyauté à toutes les traditions galloises.

D. LLOYD GEORGE.

Pour saisir la portée de ce langage, il faut se rappeler l'histoire du pays de Galles. On sait que les anciens Bretons de Cambrie, déjà convertis à la foi chrétienne, avaient été tellement vexés par les invasions des Anglo-Saxons, aux V^e et VI^e siècles, qu'ils avaient refusé de communiquer à ceux-ci la vraie foi qu'ils connaissaient; et que, après la conversion de leurs ennemis par Augustin de Cantorbéry, ils persistèrent pendant plus d'un siècle et demi à rejeter la tonsure romaine et le comput pascal en usage en Occident, uniquement parce que ces points de discipline étaient admis par les Anglo-Saxons. Par là, ils témoignaient, dit Montalembert, de leur incrédulité à l'égard du christianisme de leurs ennemis, et ils élevaient devant Dieu et devant les hommes une protestation suprême en faveur de leur nationalité vaincue...

Des siècles plus tard, les descendants de ces Bretons durent livrer de longues luttes aux rois Plantagenets; et s'ils avaient pu être victorieux, le pays de Galles serait resté catholique. Mais quand le dernier de leurs chefs nationaux eut été exécuté à la Tour de Londres, ils se trouvèrent à la merci de l'absolutisme royal, qui allait détruire la Vieille Église sur toute l'étendue de l'île. Le protestantisme, imposé officiellement, rencontra la plus vive des résistances. Il y eut des martyrs; le premier fut Richard White, de Wrexham. Les prêtres durent se cacher. Malgré tout l'appareil de la tyrannie, les amendes, les confiscations, la prison et la potence, la religion d'Elisabeth ne s'implanta que fort tard, avec le triomphe du Puritanisme, après les guerres civiles. Quand enfin l'évêque franciscain Mathew Prichard vint en 1715, il ne trouva plus qu'une poignée de fidèles... et cette situation perdura jusqu'à l'Acte d'Émancipation.

Le nouvel archevêque est le descendant des Mostyn des Talacre, qui, avec les Herbert de Llanarth et les Vaughan de Courtfield, restèrent fidèles à la foi catholique à travers toutes les vicissitudes et toutes les persécutions, et protégèrent dans leurs manoirs les prêtres qui disaient la Messe au péril de la vie. Il y a plus de mille ans, les princes de la maison de Mostyn se distinguèrent déjà par leur valeur guerrière dans la défense du pays.

Le nom seul de Mgr Mostyn rappelle donc aux Gallois tout ce passé de luttes et de fidélité. Aussi Cardiff, la cité industrielle, lui a-t-elle

fait une réception presque royale. Le matin, les foules l'acclamèrent aux abords de la Cathédrale, le soir une bienvenue triomphale l'attendait à l'Hôtel de Ville, où il fut reçu en grande pompe par le lord-maire et les aldermen de la ville, qui avaient assisté à toute la cérémonie de l'intronisation. Si M. Lloyd George n'avait été retenu à Londres par les grèves et les troubles industriels, il y serait venu aussi.

Mgr Mostyn est d'ailleurs populaire depuis longtemps. Il a gouverné, pendant vingt-cinq ans, le diocèse de Menevia avec une douceur et une largeur d'esprit qui lui ont conquis l'amour du clergé et des fidèles. On connaît son attachement aux vieilles traditions celtiques et à la vieille langue des Celtes, dont il a toujours favorisé l'étude avec zèle.

Il semble donc que sous son nouveau pasteur, l'Eglise de Galles entre dans un avenir plein de promesses. Comme le disait l'Évêque de Clifton : c'est le nouveau printemps. C'est la fin des vents du Nord, et ce sont les premiers vents doux qui viennent du Sud. C'est le second « spring », le second printemps catholique du cher et vieux pays de Galles.

F. W.



CHRONIQUE SOCIALE FÉMININE

Féminisme international

Le rapport du 8^e congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (1) vient de nous parvenir.

L'Alliance internationale pour le suffrage des femmes est la plus puissante association féminine internationale.

Fondée pour l'obtention du suffrage des femmes alors que celui-ci n'était admis dans presque aucun pays du monde, elle enregistre avec satisfaction que depuis son dernier congrès en 1913, les femmes de vingt et une nations ont obtenu les droits politiques, — que des femmes siègent déjà dans les assemblées législatives de plusieurs parties du monde, — qu'enfin les femmes comme les hommes peuvent faire partie du Conseil, de l'Assemblée générale, des Commissions et du Secrétariat de la Société des Nations.

Le dernier Congrès en juin 1920 que le public ne connut guère que par de courts articles de journaux ou de revues, groupait les noms les plus connus du féminisme mondial : Mrs Chapman Catt, des États-Unis ; Mmes de Witte de Schlumberger et Avril de Sainte-Croix, de France ; Miss Mac Millan et lady Astor, d'Angleterre ; Emilie Gourde, de Suisse ; Marie Stritt, d'Allemagne ; Alette Jacobs et Anna Polak de la Hollande ; Adelheid Popp, de l'Autriche, et beaucoup d'autres, représentant des groupements féministes et les gouvernements de 31 nations.

Pour la première fois, des groupements catholiques y furent représentés, notamment par la Catholic Women's League, d'Angleterre et des déléguées du Luxembourg et de la Suisse.

Les résolutions officiellement adoptées et publiées sont intéressantes à considérer et il y aurait matière à une étude de la philosophie du féminisme pour autant que celui-ci s'érige en doctrine et proclame des principes.

* * *

L'Alliance internationale définit ainsi son but : l'affranchissement des femmes de toutes les nations par la reconnaissance de leurs droits politiques et par toutes les réformes susceptibles de réaliser une complète égalité des hommes et des femmes au point de vue des mœurs comme au point de vue des lois.

L'égalité complète des hommes et des femmes, voilà donc le principe du féminisme, c'est aussi son erreur. Heureusement, dans son application, les réalités de la vie obligent les féministes à tenir compte des inégalités naturelles. C'est ainsi qu'après avoir décrété le droit pour les femmes d'accéder aux mêmes fonctions industrielles, administratives et judiciaires que les hommes, et le droit au travail pour les femmes mariées aussi bien que pour les femmes célibataires, le Congrès concède cependant aux unions professionnelles de travailleuses engagées dans la vie industrielle le droit de réclamer une réglementation spéciale en tant que femmes et en tant que mères.

Et ce ne fut pas, peut-être, le moindre intérêt des récents congrès féministes que de montrer cette dualité d'opinions entre les intellec-

tuelles victimes du préjugé égalitaire, et les ouvrières que les lois naturelles et l'expérience de la vie ramènent malgré tout à la conception de la vocation ordinaire et providentielle de la femme.

Généralement, les féministes se recrutent dans la bourgeoisie intellectuelle et il y en a bien peu parmi elles qui aient dû subir l'effort du travail à l'usine ou à l'atelier. Les ouvrières, elles, dans leurs associations professionnelles, avec la logique que leur inspire l'expérience de la vie, sont unanimes à réclamer un régime spécial pour le travail féminin.

* * *

Dans l'ordre moral, les féministes du Congrès de Genève réclamaient une morale égale pour les deux sexes et la reconnaissance de cette égalité fondamentale dans les lois et dans les institutions. Elles proclamèrent notamment que toute réglementation des mœurs qui frappe la femme sans atteindre l'homme est injuste et inefficace.

Je ne sais quelle attitude prirent les femmes catholiques à l'occasion de la discussion de cette résolution, mais je sais bien qu'elles auraient pu dire à beaucoup d'incroyantes aux prétentions progressistes, que notre vieille morale catholique n'avait, elle, jamais imposé à nos consciences de femmes, d'autres règles et d'autres commandements qu'à celles des hommes.

La politique internationale devait retenir l'attention de nos féministes. Ce qui fut frappant, c'est qu'elles furent unanimes à manifester leur espoir et leur confiance en la Société des Nations ; elles le dirent dans une motion dont voici le texte officiel : « Persuadées qu'une Société des Nations fortement et justement organisée peut seule assurer la paix du monde dans l'avenir, faisons appel aux femmes du monde entier afin qu'elles consacrent leur énergique volonté, leur intelligence et leur influence à la consolidation, au développement et au perfectionnement de la Société des Nations dont le but est d'assurer l'entente et la paix dans le monde entier. »

Les discussions montrèrent jusqu'à quel point les idées pacifistes et internationalistes ont pénétré les milieux féminins. Pour la plupart, nationalistes ardentes pendant la guerre, beaucoup de ces femmes, par idéalisme, croient à l'avènement d'une paix universelle, fondée sur l'amour et la justice.

Lady Astor dégagea cependant un point de vue juste : « L'égoïsme, la jalousie, et l'avidité, dit-elle, sont les véritables causes des guerres ; ils ne sont pas le monopole d'une classe de la société ou d'un pays, ils se trouvent en chacun de nous et vous n'édifierez jamais un État parfait, quelle que soit la perfection de son organisation tant que la justice ne régnera pas dans le cœur des hommes.

... Ne croyons pas un instant que la Ligue des Nations en elle-même peut tout faire. Tant que chaque citoyen de chaque pays ne se conduira pas justement à l'égard de ses concitoyens et n'insistera pas pour que son gouvernement se conduise correctement envers d'autres pays, la Ligue sera parfaitement inutile... »

Cet appel à la morale, à une morale, fut plus d'une fois entendu au cours du Congrès, il est angoissant comme un cri de détresse. Nous l'entendîmes encore à Christiania quelques mois après à un autre congrès féministe, où des femmes et des mères de tous les pays du monde se demandaient : « Comment prévenir le retour des horreurs que nous venons de vivre, par une éducation de nos enfants, qui assure la paix au monde ? »

Et leurs intelligences cherchaient en vain à éclairer leur conscience ; elles parlaient et discutoient de morale humanitaire, universelle, internationale... et ne trouvaient point de base pour appuyer leur jugement et leur volonté, leur désir et leur espérance.

Alors une réminiscence, une pauvre petite réminiscence de l'Évangile oublié et si peu compris, parce qu'il est lu en dehors de l'Église, une petite réminiscence de l'Évangile les ranima un instant : « La règle d'or de l'humanité, dirent-elles, c'est : Fais à autrui ce que tu voudrais que l'on te fit à toi-même ! »

Mais aucune espérance certaine ne brillait dans leurs yeux, et tandis qu'à côté de moi, quelques unes murmuraient : « La guerre ! nous l'aurons encore ! » nous pensions : Hors de l'Église, point de salut pour les nations ; Seigneur, que votre règne arrive !

S. S. du Secrétariat Général
des Œuvres Sociales féminines de Belgique.



(1) Report of Eighth Congress. Genève, Editor ; 11 Adam Street, Adelphi, London W. C. 2.

BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) frs 35.000.000
RÉSERVES » 35.000.000

Toutes opérations de Banque et de Bourse

BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) frs 50.000.000
RÉSERVES » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street, E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

ARGENTINE : Buenos-Ayres.

BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.

CHILI : Valparaiso, Santiago

URUGUAY : Montevideo.

Correspondants dans toutes les places principales

de L'Amérique du Sud

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

Laines Filées

==:

Bonneteries

GROS

Téléphone Br. 16158

Ancienne Maison LEBRUN-SAX

F. SAX-PONCELET

SUCCESSEUR

223, rue Haute

BRUXELLES

“ **BRABO** ”

SOCIÉTÉ ANONYME

21, rue des Tanneurs, Anvers

LOCATION D'APPAREILS
ET DE FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES
AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES.

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE,
ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE,
APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE.
— ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICUL-
TURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNE-
MENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

Maison historique de Victor Hugo

Grand'Place, 26, BRUXELLES

F. BAL-JANSSENS

Poteries flamandes — Dinanderies
Cuivres anciens
Souvenirs de Bruxelles
Cartes postales

LISEZ ET PROPAGEZ

L'EFFORT

organe de l'A. C. J. B.

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN



THE BON AMI C^o -- New-York

“ **BON AMI** ”

NETTOIE

Peinture
Boiseries
Fenêtres
Marbres
Baignoires
Toiles cirées

POLIT

Miroir
Laiton
Nickel
Cuivre
Zinc
Aluminium

FAIT RELUIRE

Fer-Blanc
Couteaux
Fourchettes
Acier
Émail
Faïence

ÉCURE

Poterie
Bouillottes
Éviers
Vaisselle
Réfrigérateurs
Fer

N'égratigne ni les glaces ni le poli des meubles

::: En vente dans les principales Épiceries et Drogueries :::

DÉPOT GÉNÉRAL :

Avenue de Longchamps, 34, Bruxelles